CONDITIONS DEFINITIVES POUR LES TURBOS A ECHEANCE FERMEE
SUR INDICE

EN DATE DU 24 octobre 2014

Turbos à Echéance Fermée émis par

SOCIETE GENERALE
(*enregistré en France*)
(en qualité d'Emetteur)

dans le cadre de son Programme d'Emission de Bons d'Option et de Bons d'Option Turbo

Les termes utilisés ci-après seront réputés être définis pour les besoins des modalités (les "**Modalités**") figurant au chapitre "Modalités des Turbos à Echéance Fermée" du prospectus de base en date du 8 août 2014 approuvé par la Commission de Surveillance de Secteur Financier (la "**CSSF**") (le "Prospectus de Base") qui constitue un prospectus de base au sens de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil en date du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation, telle que modifiée (la "**Directive Prospectus**").

Le présent document constitue les conditions définitives des Turbos à Echéance Fermée (les "**Conditions Définitives**") décrites dans les présentes pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive Prospectus et devant être lues conjointement avec le Prospectus de Base. L'information complète concernant l'Emetteur et l'offre des Turbos à Echéance Fermée est uniquement disponible sur la base de la combinaison des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Un résumé de l'émission des Turbos à Echéance Fermée est toutefois annexé aux présentes Conditions Définitives. Des exemplaires du Prospectus de Base et des présentes Conditions Définitives sont disponibles pour consultation et pour copie, sur demande et sans frais, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, au siège social de Société Générale et au bureau désigné de l'Agent Financier. Tant que les Turbos à Echéance Fermée seront en circulation, le Prospectus de Base sera également disponible sur les sites Internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et de Société Générale (www.sgbourse.fr) et les présentes Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet www.sgbourse.fr.

Langue du Prospectus de Base faisant foi	:	Langue Française (la langue Anglaise est fournie pour information seulement)
Date de Lancement	:	21 octobre 2014
Date d'émission	:	28 octobre 2014
Agent Placeur	:	SG Option Europe
Agent Financier	:	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Agent de Calcul	:	Société Générale – Tours Société Générale – 92987 Paris La Défense Cedex
Organisme(s) de Compensation	:	Euroclear France (Paris), 115 rue Réaumur, 75081 Paris Cedex 02, France Euroclear Bank (Bruxelles), 1 boulevard du Roi Albert II, B-1210, Bruxelles, Belgique Clearstream Banking (Luxembourg), 42 avenue JF Kennedy, L-1855, Luxembourg

Admission à la cote officielle et négociation : Une demande a été présentée en vue de faire admettre les Turbos à Echéance Fermée à la négociation sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris à compter de la Date d'Emission. Aucune garantie ne peut être donnée que cette demande soit approuvée.

Animation du marché : En continu

SG Securities (Paris) SAS s'est engagé par contrat vis-à-vis de Euronext Paris SA à être apporteur de liquidité. Ce rôle prévoit l'affichage d'une fourchette d'intervention acheteur/vendeur dans le carnet d'ordre des Turbos, durant la séance boursière, aux conditions suivantes :

- un écart maximal entre le cours acheteur et le cours vendeur indiqué dans le tableau ci-après,
- et un montant unitaire des ordres correspondant au minimum entre la valeur en euro de 50.000 Turbos et 10.000 euros,

ceci dans des conditions normales de marché, de liquidité du ou des sous-jacent(s) et de fonctionnement des systèmes électroniques d'information et de transmission des ordres.

SOUS-JACENT	**FOURCHETTE (en euro ou en % du prix de l'offre)**
Indices	Max (0,20€ ; 10%)

Indice Dow Jones Industrial Average^{SM} (code ISIN US2605661048)	
- **Promoteur de l'Indice**	Dow Jones & Company, Inc.
- Agent de Calcul de l'Indice	Dow Jones & Company, Inc.
- **Prix de Référence**	(i) Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation ou (ii) le cours de compensation officiel du Contrat à Terme sur l'Indice si la date d'échéance du Contrat à Terme sur l'Indice coïncide avec la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Turbos à Echéance Fermée.
- **Taux de Conversion**	EUR/USD

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Indice et sa volatilité sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Tranche	**Type de Turbos**	**Nombre de Turbos**	**Prix d'Exercice**	**Date de Maturité**	**Prix d'émission**	**Parité**
A	Call	500.000	14.000,00 USD	19-déc.-14	1,87 EUR	1.000
B	Call	500.000	15.000,00 USD	19-déc.-14	1,10 EUR	1.000
C	Call	500.000	16.000,00 USD	19-déc.-14	0,35 EUR	1.000
D	Put	500.000	17.000,00 USD	19-déc.-14	0,60 EUR	1.000
E	Put	500.000	18.000,00 USD	19-déc.-14	1,38 EUR	1.000
F	Call	500.000	14.500,00 USD	20-mars-15	1,44 EUR	1.000
G	Call	500.000	15.500,00 USD	20-mars-15	0,70 EUR	1.000

H	Put	500.000	16.500,00 USD	20-mars-15	0,20 EUR	1.000
I	Put	500.000	17.500,00 USD	20-mars-15	1,04 EUR	1.000

Tranche	code ISIN	code mnémonique
A	FR0012263820	0594S
B	FR0012263838	0595S
C	FR0012263846	0596S
D	FR0012263853	0597S
E	FR0012263861	0598S
F	FR0012263879	0599S
G	FR0012263887	0600S
H	FR0012263895	0601S
I	FR0012263903	0602S

Indice NASDAQ 100® (code ISIN US6311011026)	
- **Promoteur de l'Indice**	The Nasdaq Stock Market, Inc.
- Agent de Calcul de l'Indice	The Nasdaq Stock Market, Inc.
- **Prix de Référence**	(i) Le cours de clôture de l'Indice à la Date d'Evaluation ou (ii) le cours de compensation officiel du Contrat à Terme sur l'Indice si la date d'échéance du Contrat à Terme sur l'Indice coïncide avec la Date d'Evaluation, sous réserve des dispositions prévues dans les Modalités des Turbos à Echéance Fermée.
- **Taux de Conversion**	EUR/USD

Vous pouvez vous procurer des informations sur les performances passées et futures de l'Indice et sa volatilité sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur des serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters.

Tranche	Type de Turbos	Nombre de Turbos	Prix d'Exercice	Date de Maturité	Prix d'émission	Parité
A	Call	500.000	3.800,00 USD	19-déc.-14	0,27 EUR	100
B	Put	500.000	3.900,00 USD	19-déc.-14	0,82 EUR	100
C	Put	500.000	4.000,00 USD	19-déc.-14	1,60 EUR	100
D	Put	500.000	4.100,00 USD	19-déc.-14	2,37 EUR	100
E	Call	500.000	3.750,00 USD	20-mars-15	0,63 EUR	100
F	Put	500.000	3.850,00 USD	20-mars-15	0,44 EUR	100
G	Put	500.000	3.950,00 USD	20-mars-15	1,24 EUR	100
H	Put	500.000	4.050,00 USD	20-mars-15	2,03 EUR	100

Tranche	code ISIN	code mnémonique
A	FR0012263911	0603S
B	FR0012263929	0604S
C	FR0012263937	0605S
D	FR0012263945	0606S
E	FR0012263952	0607S
F	FR0012263960	0608S
G	FR0012263978	0609S
H	FR0012263986	0610S

Forme des Turbos	Turbos à Echéance Fermée Dématérialisés. La propriété des Turbos à Echéance Fermée Dématérialisés sera établie par une inscription en compte, conformément aux articles L 211-4 et suivants du Code monétaire et financier.
Devise de Règlement	EUR
Droit applicable	Droit Français
Modalités d'assimilation	Sans objet
Nombre minimum de Turbos négociables	Un Turbo par tranche (ou, au-delà de ce minimum, négociation par multiple entier de un Turbo par tranche)
Radiation	La radiation interviendra à l'ouverture du marché à la Date de Maturité des Turbos, sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités de marché compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur ne pourra en aucun cas être engagée. Dans le cas de la survenance d'un Déclenchement Automatique d'Echéance, Euronext Paris suspendra la négociation des Turbos dans les plus brefs délais et procèdera ensuite à leur radiation.
Site Internet et coordonnées de Société Générale pour toutes communications administratives relatives aux Turbos à Echéance Fermée :	www.sgbourse.fr Société Générale N° Vert 0800 30 20 20

INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'EMISSION

A l'exception des commissions versées aux Agents Placeurs, le cas échéant, à la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'offre des Turbos n'y a d'intérêt significatif.

CAS DE PERTURBATION DE MARCHE

Les événements décrits à la Modalité 12 des Modalités des Turbos à Echéance Fermée.

RAISONS DE L'OFFRE ET UTILISATION DU PRODUIT

Le produit net de l'émission des Turbos sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.

OFFRE NON-EXEMPTÉE

Sans objet

Extrait de la licence de l'indice « Dow Jones Industrial AverageSM » :

Le « Dow Jones Industrial AverageSM » est un produit de Dow Jones Indexes, marque de commerce sous licence de CME Group Index Services LLC (« CME »), et est utilisé sous licence. « Dow Jones® », « Dow Jones Industrial AverageSM » et « Dow Jones Indexes » sont des marques de service de Dow Jones Trademark Holdings, LLC (« Dow Jones »), ont été octroyées sous licence à CME et sont utilisées sous licence, à certaines fins, par le détenteur de licence. Les produits ne sont pas parrainés, approuvés, vendus ni promus par Dow Jones, CME ou leurs filiales respectives. Dow Jones, CME et leurs filiales respectives n'établissent aucune représentation ni aucune garantie, expresse ou implicite, envers aucun exploitant sur le(s) produit(s) ni envers aucun membre du public sur le bien-fondé d'investir dans les titres, en général, ou dans le(s) produit(s) en particulier. La seule relation entre Dow Jones, CME ou l'une quelconque de leurs filiales respectives et le Détenteur de Licence est l'octroi sous licence de certaines marques de commerce, noms de marques et marques de service et de Dow Jones et de Dow Jones Industrial AverageSM, qui est déterminé, composé et calculé par CME indépendamment du détenteur de licence ou du(ou des) produit(s).

Dow Jones et CME n'ont aucune obligation de consulter les besoins du détenteur de licence ni des exploitants du(ou des) produit(s) pour la détermination, la composition ou le calcul du Dow Jones Industrial AverageSM. Dow Jones, CME et leurs filiales respectives ne sont responsables de, ni ont participé à, la détermination de la durée, du prix ou des quantités du(ou des) produit(s) à émettre, ou à la détermination ou au calcul de l'équation selon laquelle le(s) produit(s) doivent être convertis en espèces. Dow Jones, CME et leurs filiales respectives ne détiennent aucune obligation ni responsabilité en relation avec l'administration, le marketing ou la commercialisation du(ou des) produit(s). Nonobstant ce qui précède, CME Group Inc. et ses filiales peuvent émettre et/ou parrainer indépendamment des produits financiers sans relation avec le(ou les) produit(s) actuellement émis par le détenteur de licence, mais qui peuvent être similaires à, et concurrencer le(ou les) produit(s). De plus, CME Group Inc. et ses filiales peuvent commercialiser des produits financiers associés au fonctionnement de Dow Jones Industrial AverageSM. Il est possible que cette activité boursière affecte la valeur de DowJones Industrial AverageSM et du(ou des) produit(s).

DOW JONES, CME ET LEURS FILIALES RESPECTIVES NE GARANTISSENT PAS LA PRÉCISION ET/OU LA COMPLÉTUDE DE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE SM OU DE QUELQUES DONNÉES S'Y RAPPORTANT, ET DOW JONES, CME ET LEURS FILIALES RESPECTIVES NE POURRONT ÊTRE TENUES POUR RESPONSABLE D'ERREUR, OMISSION OU INTERRUPTION QUI Y SERAIT CONTENUE. DOW JONES, CME ET LEURS FILIALES RESPECTIVES N'ÉTABLISSENT AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, CONCERNANT LES RÉSULTATS OBTENUS PAR LE DETENTEUR DE LICENCE, LES EXPLOITANTS DU(OU DES) PRODUIT(S) OU AUCUNE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ SUITE À L'UTILISATION DE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE SM OU DE TOUTES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. DOW JONES, CME ET LEURS FILIALES RESPECTIVES N'ÉTABLISSENT AUCUNE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, ET ELLES DÉNIENT EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES DE VALEUR MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER DE DOW JONES INDUSTRIAL AVERAGE SM OU TOUTES DONNÉES S'Y RAPPORTANT. SANS LIMITATION DE CE QUI PRÉCÈDE, DOW JONES, CME OU LEURS FILIALES RESPECTIVES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUES POUR RESPONSABLES D'AUCUNE PERTE DE PROFIT NI D'AUCUN DOMMAGE OU PERTE INDIRECT(E), PUNITIF(VE), SPÉCIAL(E) OU CONSÉCUTIF(VE), MÊME SI ELLES ONT ÉTÉ NOTIFIÉES D'UNE TELLE POSSIBILITÉ.
IL N'EXISTE NUL TIERS BÉNÉFICIAIRE D'AUCUN CONTRAT OU ARRANGEMENT ENTRE CME ET LE DÉTENTEUR DE LA LICENCE, AUTRES QUE LES OCTROYEURS DE LICENCES DE CME.

Extrait de la licence Nasdaq 100® :

Dans le cadre de la présente émission, l'Indice est utilisé avec l'autorisation du Promoteur de l'Indice.
Les Bons d'Option ne sont ni parrainés, ni approuvés, ni vendus, ni présentés par The Nasdaq Stock Market, Inc. (y compris ses affiliés) (ci-après "Nasdaq" ou, avec ses affiliés, les "Sociétés"). Les Sociétés n'ont validé ni l'aspect juridique ni le caractère approprié des Bons d'Option, pas plus qu'elles n'ont validé l'exactitude et le bien fondé des descriptions et informations y afférent. Les Sociétés ne font aucune déclaration pouvant inciter implicitement ou explicitement les porteurs des Bons d'Option ou toutes autres personnes à investir dans des titres en général ou dans les Bons d'Option en particulier ou sur la capacité de l'Indice Nasdaq 100 à reproduire la performance générale du marché des actions. La seule relation des Sociétés avec Société Générale (le "Licencié") porte sur l'octroi de licence des marques et services Nasdaq 100®, Nasdaq 100 Index ® et Nasdaq®, de certains noms commerciaux des Sociétés et de l'utilisation de l'Indice Nasdaq 100 qui est déterminé, composé et calculé par Nasdaq sans tenir compte du Licencié ou des Bons d'Option. Nasdaq n'a pas l'obligation de prendre en compte les besoins du Licencié ou des porteurs de Bons d'Option pour déterminer, composer ou calculer l'Indice Nasdaq 100. Les Sociétés n'ont pas de responsabilité dans l'émission des Bons d'Option et n'ont pas participé à la détermination des dates, prix, quantités et formules d'indexation y afférents. Les Sociétés déclinent toute responsabilité en relation avec la gestion administrative, la commercialisation ou le marché des Bons d'Option.

LES SOCIETES NE GARANTISSENT NI L'EXACTITUDE NI LA NON-INTERRUPTION DU CALCUL DE L'INDICE NASDAQ 100 ET DE TOUTES LES DONNEES QU'IL CONTIENT. LES SOCIETES NE PRENNENT IMPLICITEMENT OU EXPLICITEMENT AUCUN ENGAGEMENT QUANT AUX EFFETS DE L'USAGE DE L'INDICE NASDAQ 100 ET DE TOUTES LES DONNEES QU'IL CONTIENT POUR LE LICENCIE, LES PORTEURS DE BONS D'OPTION OU TOUTE PERSONNE OU ENTITE. LES SOCIETES NE PRENNENT IMPLICITEMENT OU EXPLICITEMENT AUCUN ENGAGEMENT ET DENIENT EXPRESSEMENT TOUT ENGAGEMENT, QUANT A LA POSSIBILITE DE COMMERCIALISER TOUT PRODUIT LIE A L'INDICE NASDAQ 100 ET AUX DONNEES QU'IL CONTIENT OU QUANT A SON ADEQUATION A UN OBJECTIF OU UN USAGE PRECIS. SANS REDUIRE LA PORTEE DE CE QUI PRECEDE, LES SOCIETES NE POURRONT EN AUCUN CAS ETRE TENUES POUR RESPONSABLES DE TOUT MANQUE A GAGNER OU DOMMAGES INDIRECTS GRAVES OU PARTICULIERS SUBIS PAR QUI QUE CE SOIT MEME SI ELLES AVAIENT ETE INFORMEES DE CETTE POSSIBILITE.

RESUME SPECIFIQUE A L'EMISSION

Section A - INTRODUCTION ET AVERTISSEMENTS		
A.1	*Avertissements*	Le présent résumé doit être lu comme une introduction au prospectus de base en date du 8 août 2014 (le "**Prospectus de Base**") approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (la "**CSSF**") relatif au programme d'émission de Bons d'Option et de Bons d'Option Turbo (le "**Programme**"). Toute décision d'investir dans les Bons d'Option Turbo émis dans le cadre du Programme doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus de Base, y compris tous les documents incorporés par référence, tout supplément y afférent pouvant être publié le cas échéant et les conditions définitives relatives à la tranche concernée des Bons d'Option Turbo (les "**Conditions Définitives**"). Lorsqu'une action concernant l'information contenue ou incorporée par référence dans le Prospectus de Base est intentée devant un tribunal d'un Etat membre (un "**Etat Membre**") de l'Espace Economique Européen (l'"**EEE**"), l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des Etats Membres de l'EEE où l'action est intentée, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus de Base avant le début de la procédure judiciaire. Aucune action en responsabilité civile ne pourra être intentée dans un Etat Membre de l'EEE à l'encontre de quiconque sur la seule base du présent résumé, y compris sa traduction, sauf si son contenu est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux informations contenues dans les autres parties du Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence y afférent), ou s'il ne fournit pas, lorsque lu conjointement avec les autres parties du Prospectus de Base (y compris les documents incorporés par référence y afférent), les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans les Bons d'Option Turbo.
A.2	*Consentement de l'Emetteur à l'utilisation du Prospectus de Base*	Sans objet. Il n'y aura pas d'offre non-exemptée de Turbos à Echéance Fermée.

Section B — Emetteur		
B.1	*Raison sociale et nom commercial de l'Emetteur*	Société Générale
B.2	*Siège social et forme juridique de l'Emetteur, législation régissant ses activités ainsi que son pays d'enregistrement*	Siège social : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, France. Forme juridique : société anonyme Législation régissant ses activités : droit Français Pays d'enregistrement : France
B.4b	*Tendance connue ayant des répercussions sur l'Emetteur et ses secteurs d'activité*	La zone euro et, en particulier, la France se dirigent progressivement vers la reprise. En outre, le climat économique aux Etats-Unis en amélioration reste tributaire de la façon dont le pays va sortir de ses politiques monétaires quantitatives et fiscales. Dans les pays émergents, les marchés font face à une augmentation de fuite des capitaux. Les développements actuels pourraient peser sur la croissance des pays en développement, mais pas jusqu'à provoquer une crise financière systémique comparable à celles observées dans les années 1990. Plusieurs règlementations portant sur les opérations relatives aux activités de marchés continuent à être mises en place en Europe et aux

Etats-Unis.

De nouveaux développements fondamentaux dans la banque de détail sont également attendus.

Dans un environnement macro-économique restreint, l'objectif majeur des discussions de place est de produire un modèle de croissance durable pour le secteur financier qui maintienne la capacité des banques à financer l'économie dans un contexte de politiques budgétaires restrictives. Cependant, il est clair que l'accumulation de nouvelles contraintes règlementaires, aggravée par de potentiels biais concurrentiels entre les pays, pèsera de façon significative sur la rentabilité de certaines activités. Elles pourraient ainsi influencer le modèle de développement de certains acteurs du secteur bancaire.

Société Générale continue d'adapter la structure de ses branches d'activité et s'est engagée dans la seconde étape de son plan de transformation pour reconcentrer sa structure sur les trois piliers d'excellence :

- La Banque de Détail en France
- La Banque de Détail Internationale et les Services Financiers (IBFS) ; et
- La Banque Monde et les Solutions pour les Investisseurs (GBIS).

B.5 — *Description du groupe de l'Emetteur et de la place qu'il y occupe*

Le groupe Société Générale comprend Société Générale et ses filiales consolidées (ensemble le "**Groupe**").

L'Emetteur est la société mère du Groupe.

B.9 — *Montant de la prévision ou de l'estimation du bénéfice*

Sans objet. L'Emetteur ne fait pas de prévision ou d'estimation de bénéfice.

B.10 — *Nature des éventuelles réserves sur les informations historiques contenues dans le rapport d'audit*

Sans objet. Le rapport des commissaires aux comptes de l'Emetteur ne contient pas de réserves.

B.12 — *Informations financières historiques clés de l'Emetteur*

	1er semestre 2014	Exercice 2013	1er semestre 2013	Exercice 2012 (*)
Résultats *(en millions d'euros)*				
Produit net bancaire	11,569	22.433(**)	11,101(**)	23.110
Résultat d'exploitation	2,378	2.336(**)	1,405(**)	2.757
Bénéfice net	1,504	2.394(**)	1,532(**)	1.224
Résultat net part du Groupe	1,345	2.044(**)	1,319(**)	790
Réseaux France	659	1.196(**)	597(**)	1.291
Banque de Détail Internationale et Services Financiers	34	983(**)	498(**)	617
Activité Mondiale et Solutions pour les Investisseurs	1,066	1.206(**)	1,024(**)	761
Centre d'Affaires	(414)	(1.341)(**)	(800)(**)	(1.879)
Coût du risque	(1,419)	(4.050)	(1,912)(**)	(3.935)
Coefficient d'exploitation	66%	67%	66%	67,0%
ROE après impôt	5,5%	4,4%	5,6%	1,2%
Ratio Tier 1 (Bâle 2.5)	12,5% (CRR/CRD4)	11,8% (CRR/CRD4)	10,6%	12,5%
Activité *(en milliards d'euros)*				

Section B — Emetteur		

Total Actif/passif	1,322.6	1.214,2(**)	1,254.1	1.250,9
Prêts et créances sur la clientèle	336.2	332,7(**)	341.2	350,2
Total dépôt clients	341.8	334,2(**)	350.0	337,2
Capitaux propres *(en milliards d'euros)*				
Sous-total Capitaux propres part du Groupe	53.3	50,9(**)	49.4	49,3
Total Capitaux propres	56.0	54,0(**)	53.3	53,6
Flux de trésorerie *(en milliards d'euros)*				
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	13,1	(1,0) (**)	1.9 (**)	23,7

(*) *Les éléments relatifs aux résultats de l'année 2012 ont été retraités en raison de l'entrée en application de la norme IAS 19 : le changement de méthode comptable implique un réajustement des données de l'année précédente.*
(**) Les éléments relatifs aux données financières de l'année 2013 ont été retraités en raison de l'entrée en application des normes IFRS 10 et IFRS 11 qui s'appliquent de façon rétrospective à partir du 1er janvier 2014.

Il n'y a pas eu de détérioration significative affectant les perspectives de Société Générale depuis le 31 décembre 2013.

Sans objet. Il n'y a pas eu de changement significatif dans la situation financière ou commerciale de Société Générale depuis le 30 juin 2014.

B.13	*Evènement récent propre à l'Emetteur et présentant un intérêt significatif pour l'évaluation de sa solvabilité*	Sans objet. Il n'y a pas d'évènement récent que Société Générale considère comme significatif pour l'évaluation de sa solvabilité depuis la publication de la deuxième actualisation du document de référence le 4 août 2014.
B.14	*Dépendance de l'Emetteur à l'égard d'autres entités du groupe*	Société Générale est la société mère du Groupe. Toutefois, elle exerce des activités propres et n'agit pas seulement comme une société mère vis-à-vis de ses filiales.
B.15	*Principales activités de l'Emetteur*	Le Groupe offre une large gamme de services de conseils et de solutions financières personnalisées à ses clients personnes physiques, aux sociétés de taille importante et aux investisseurs institutionnels. Le Groupe s'appuie sur trois activités principales complémentaires : • la banque de détail en France ; • la banque de détail à l'étranger, services financiers et assurances ; • activités bancaires d'investissement, banque privée, gestion d'actifs et services financiers.
B.16	*Dans la mesure où ces informations sont connues de l'Emetteur, indiquer si celui-ci est détenu ou contrôlé, directement ou indirectement, et par qui, et la nature de ce contrôle*	Sans objet A sa connaissance, l'Emetteur n'est pas détenu ou contrôlé (au sens du droit Français), directement ou indirectement, par une autre entité.

Section C — Valeurs mobilières		
C.1	*Nature et catégorie des valeurs mobilières offertes et/ou admises à la négociation et numéro d'identification*	L'Emetteur émet des turbos à échéance fermée (les "**Turbos à Echéance Fermée**") soumis au droit Français. Les Turbos à Echéance Fermée bénéficient d'une option d'achat ("**Call**") et de vente ("**Put**") (les "**Turbos Call et Put**"). ***Numéro d'Identification*** Le numéro d'identification international (*international security identification number*) des Turbos à Echéance Fermée est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.2	*Devise de l'émission*	Les Turbos seront émis en Euros.
C.5	*Restriction imposée à la libre négociabilité des valeurs mobilières*	Sans objet. Il n'y a pas de restriction à la libre négociabilité des Turbos à Echéance Fermée (sous réserve de l'application de restrictions d'achat et de vente qui peuvent s'appliquer dans certains pays).
C.8	*Droits attachés aux valeurs mobilières, y compris leur rang et toute restriction qui leur est applicable*	***Rang*** Les engagements découlant des Turbos à Echéance Fermée constituent des engagements directs, inconditionnels, non-subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur, venant au même de rang entre eux et (sous réserve des dispositions impératives du droit applicable) au même rang que tous les autres engagements présents ou futurs non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur. ***Prix d'émission*** Le prix d'émission des Turbos à Echéance Fermée est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe. ***Droit applicable*** Les Turbos à Echéance Fermée et tous engagements non-contractuels résultant ou en relation avec les Turbos à Echéance Fermée seront régis, par le droit Français.
C.11	*Si les valeurs mobilières offertes font ou feront l'objet d'une demande d'admission à la négociation, en vue de leur distribution sur un marché réglementé ou sur des marchés équivalents avec l'indication des marchés en question*	Une demande a été faite pour l'admission des Turbos à Echéance Fermée aux négociations sur le Marché Réglementé d'Euronext Paris.
C.15	*Manière dont la valeur de l'investissement est influencée par celle du ou des instrument(s) sous-jacent(s)*	Le prix d'émission, puis le prix de chaque Turbo à Echéance Fermée pendant sa durée de vie dépend des éléments suivants : la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, la maturité, les taux d'intérêt, les dividendes, et, dans le cas où le sous-jacent est dans une devise étrangère, le taux de change entre cette devise et la devise de règlement. Le prix de chaque Turbo à Echéance Fermée intègre une prime de risque qui dépend principalement de l'écart entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice, et de la volatilité des cours du sous-jacent. L'influence des facteurs ci-avant, toutes choses étant égales par ailleurs, se fera en fonction des caractéristiques de chaque Turbo, et donc en fonction de ses propres facteurs de sensibilité.

Section C — Valeurs mobilières		
C.16	*Date de maturité ou d'échéance des instruments dérivés – date d'exercice ou de la date finale de référence*	La Date de Maturité des Turbos à Echéance Fermée est pour chaque tranche celle indiquée dans le tableau en annexe.
C.17	*Procédure de règlement des instruments dérivés*	Le règlement se fera en espèces.
C.18	*Modalités relatives au produit des instruments dérivés*	Un Turbo Call donne le droit de percevoir à la date de règlement un montant dans la devise de règlement, ou converti dans la devise de règlement en appliquant le taux de conversion, égal à la différence positive, ajustée de la parité, entre le cours du sous-jacent et le prix d'exercice ; un Turbo Put entre le prix d'exercice et le cours du sous-jacent. Chaque Turbo a un prix d'exercice. Si à tout moment, entre la date de lancement (incluse) et la date d'évaluation (incluse), le cours du sous-jacent est égal ou inférieur (Turbos Call) ou est égal ou supérieur (Turbos Put) à ce prix d'exercice, le Turbo est automatiquement désactivé. Dans ce cas, les investisseurs ne perçoivent aucun montant. Les investisseurs s'exposent à un risque de perte totale du montant investi.
C.19	*Prix d'exercice ou prix de référence final du sous-jacent*	Le Prix d'Exercice des Turbos est pour chaque tranche celui indiqué dans le tableau en annexe.
C.20	*Type de sous-jacent utilisé et informations à son sujet*	L'actif sous-jacent des Turbos à Echéance Fermée est un Indice. Informations sur le sous-jacent, dont les performances passées et futures du sous-jacent concerné et sa volatilité, peuvent être obtenues sur le site internet du Promoteur de l'Indice et sur les serveurs d'informations financières comme SIX Telekurs, Bloomberg, Reuters. Nom de l'Indice : pour chaque tranche, celui indiqué dans le tableau en annexe.

Section D — Risques		
D.2	*Informations clés sur les principaux risques propres à l'Emetteur*	• Société Générale est exposé à des risques inhérents à ses principales activités : risques de crédit, risques de marché, informations financières spécifiques, risques structurels de taux et de change, risques de liquidité, risques opérationnels, risques de non conformité et de réputation, risques juridiques, risques environnementaux, autres risques et ratios réglementaires. • la notation de crédit de Société Générale est une évaluation de sa capacité à faire face à ses obligations de paiement y compris celles résultant des Bons d'Option Turbo. En conséquence, une baisse réelle ou anticipée dans la notation de crédit de Société Générale peut influencer la valeur de marché des Bons d'Option Turbo. • les Bons d'Option Turbo constituent des engagements directs, inconditionnels, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur venant au même rang que tous les autres engagements, présents ou futurs, non subordonnés et non assortis de sûretés de l'Emetteur. • l'Emetteur fournit une gamme complète de produits des marchés de capitaux et de services de conseil dans le monde

Section D — Risques		
		entier, y compris l'émission de Bons d'Option Turbo dont les intérêts et/ou le principal sont liés à la performance d'actifs sous-jacents. L'Emetteur et l'une quelconque de ses filiales ou sociétés liées peuvent, en relation avec ses autres activités commerciales, posséder ou acquérir des informations importantes sur lesdits actifs sous-jacents. • dans le cadre normal de ses activités, et qu'il se livre ou non à des activités de teneur de marché secondaire, l'Emetteur, et/ou ses sociétés liées peut effectuer des transactions pour son compte propre ou pour le compte de ses clients, et détenir des positions acheteuses ou vendeuses sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En outre, l'Emetteur et/ou ses sociétés liées peut, en relation avec l'offre des Bons d'Option Turbo, conclure une ou plusieurs opérations de couverture portant sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes. En relation avec ces activités de couverture ou de tenue du marché, ou en relation avec des opérations de négociation pour compte propre ou pour compte d'autrui réalisées par l'Emetteur et/ou le Groupe, l'Emetteur et/ou ses sociétés liées peut réaliser des transactions sur le ou les actifs de référence ou des dérivés connexes, qui peuvent affecter le cours de marché, la liquidité ou la valeur des actifs de référence et, par voie de conséquence, des Bons d'Option Turbo, et qui pourraient être jugées préjudiciables aux intérêts des Porteurs concernés.
D.6	*Informations clés sur les principaux risques propres aux valeurs mobilières et avertissement informant les investisseurs qu'ils pourraient perdre tout ou partie, selon le cas, de la valeur de leur investissement*	L'attention des investisseurs est portée sur le fait que les Turbos à Echéance Fermée sont des instruments financiers complexes conçus pour des investisseurs accoutumés à ce type d'instruments. En complément des risques pouvant affecter la capacité de l'Emetteur à satisfaire ses obligations au titre des Turbos à Echéance Fermée, de par leur nature, les Turbos à Echéance Fermée sont susceptibles de connaître des variations de valeur importantes pouvant, dans certaines circonstances, aboutir à la perte de la totalité du prix d'achat desdits Turbos à Echéance Fermée. Les principaux facteurs de risques relatifs aux Turbos à Echéance Fermée sont les suivants : **a) Facteurs de risques généraux** • Evaluation du caractère approprié de l'investissement : les Bons d'Option Turbo sont des instruments financiers complexes qui ne peuvent pas être adaptés à tous les investisseurs. Chaque investisseur potentiel ne doit prendre de décision d'investir dans les Bons d'Option Turbo qu'après avoir évalué le caractère approprié d'un tel investissement au regard de sa situation personnelle. • Le risque de retenue à la source de la loi américaine Foreign Account Tax Compliance Act ("**FATCA**") : il est possible que FATCA impose une retenue à la source de 30 % à certains établissements financiers non-américains n'ayant pas conclu et ne se conformant pas à un accord conclu avec les services fiscaux américains. • Législation affectant les paiements des équivalents de dividendes : le paiement d'un « équivalent de dividende », dividende provenant de sources situées aux Etats-Unis, peut être assujetti à une retenue à la source – sauf à être limité par une convention fiscale en vigueur. • La loi de réforme de Wall Street et de protection des consommateurs Dodd-Frank : cette réglementation relative aux marchés de produits dérivés

Section D — Risques		
		à terme et de gré à gré peut avoir pour corollaire une augmentation des coûts sur ces marchés, une réduction de la liquidité, affecter la structure des marchés et nuire au rendement et à la valeur des Bons d'Option Turbo, en imposant à plus ou moins long terme des contraintes additionnelles. • Changement de loi : aucune assurance ne peut être donnée au porteur sur l'impact d'une évolution du cadre législatif, réglementaire ou des pratiques administratives postérieure au Prospectus de Base. • Légalité de l'acquisition : Aucun de l'Emetteur et de l'Agent Placeur, ou de leurs sociétés liées respectives, n'a ou n'assume la responsabilité de la légalité de l'acquisition des Bons d'Option Turbo par un investisseur potentiel, que ce soit en vertu des lois en vigueur dans la juridiction où ils sont enregistrés ou celle où ils exercent leurs activités (si différente), ou du respect par l'investisseur potentiel de toute loi, réglementation ou règle édictée par un régulateur qui lui serait applicable. • Fiscalité : dans certaines juridictions, aucune position officielle des autorités fiscales ni aucune décision de justice n'est disponible s'agissant des Bons d'Option Turbo. • Directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne : cette Directive a été modifiée par la Directive du 24 mars 2014 qui élargit les cas de retenue à la source et inclut de nouveaux types de revenus d'épargne et produits qui génèrent des intérêts ou des revenus équivalents. • Considérations d'ordre juridique qui peuvent restreindre la possibilité de certains investissements : les activités d'investissement de certains investisseurs sont soumises à des lois et règlements spécifiques ou en cours d'examen par certaines autorités qui peuvent restreindre l'achat, le nantissement des Bons d'Option Turbo. **b) Facteurs de risques liés à la structure des Bons d'Option Turbo** • Risque lié à l'effet de levier : les Bons d'Option Turbo sont susceptibles de connaître des variations importantes par rapport à celui du sous-jacent pouvant aboutir dans certains cas à la perte de la totalité du prix d'achat. • Facteurs de risques liés à l'utilisation des Bons d'Option Turbo à titre de couverture : Certains événements relatifs au sous-jacent ou des perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option Turbo et sur le montant dû au porteur. • Absence de droits sur le sous-jacent : aucun droit n'est accordé aux porteurs à l'égard du sponsor de l'indice lié aux Bons d'Option Turbo. **c) Facteurs de risques liés à l'exercice des Bons d'Option Turbo:** • Décalage potentiel après l'exercice des Bons d'Option Turbo : il y a potentiellement un décalage après l'exercice des Bons d'Option Turbo avec un risque d'évolution du montant dû au porteur pendant cette période. • Facteurs de risques affectant la valeur des Bons d'Option Turbo : certains événements relatifs au sous-jacent ou des

Section D — Risques		
		perturbations de marché peuvent avoir un impact sur l'émission, l'exercice des Bons d'Option Turbo et sur le montant dû au porteur. **d) Facteurs de risques liés à l'évaluation des Bons d'Option Turbo :** Le modèle d'évaluation fait dépendre le prix des Bons d'Option Turbo de la différence entre la valeur du sous-jacent et le prix d'exercice, de la maturité, de la valeur du sous-jacent, des taux d'intérêt, des dividendes estimés et du niveau de volatilité. Selon la sensibilité de chaque facteur, le prix d'émission variera dans un sens comme dans l'autre. **e) Facteurs de risques relatifs aux actifs sous-jacents :** • Risques relatifs aux Turbos à Echéance Fermée sur Indice : ces risques recouvrent l'impossibilité de prévoir l'évolution de l'indice, notamment du fait de l'apparition d'événements économiques, financiers et politiques ou de la politique du promoteur de l'indice. **f) Facteurs de risques supplémentaires relatifs aux Bons d'Option Turbo :** • Risques relatifs à la désactivation des Bons d'Option Turbo : en cas de variation brutale du cours du sous-jacent et de franchissement du prix d'exercice à l'ouverture du marché, le Porteur ne sera pas en mesure de revendre ses Bons d'Option Turbo avant la constatation de la désactivation. • Risque de perte suite à la désactivation des Bons d'Option Turbo : lorsque le cours du sous-jacent atteint le prix d'exercice, la désactivation du Bon d'Option Turbo entraîne la perte totale du montant investi. • Risques additionnels relatifs à la désactivation des Bons d'Option Turbo : les Bons d'Option Turbo dont le sous jacent n'est pas négocié sur Euronext Paris peuvent atteindre le seuil de sécurité en dehors des heures de bourse.

Section E — Offre		
E.2b	*Raisons de l'offre et de l'utilisation prévues du produit*	Le produit net de l'émission des Turbos à Echéance Fermée sera destiné au financement général des investissements du Groupe, y compris la réalisation de bénéfice.
E.3	*Modalité de l'offre*	Sans objet. Les Turbos à Echéance Fermée ne seront pas offerts au public.
E.4	*Intérêt pouvant influer sensiblement sur l'émission/l'offre, y compris les intérêts conflictuels*	Sans objet. A la connaissance de l'Emetteur, aucune personne impliquée dans l'émission des Turbos à Echéance Fermée n'a d'intérêt matériel à cette émission.
E.7	*Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'Emetteur ou l'offreur*	Sans objet. Il n'y a pas de frais facturés par l'Emetteur à l'investisseur.

Annexe

Indice Dow Jones Industrial Average℠				
Tranche	**Prix d'émission**	**Date de Maturité**	**Prix d'Exercice**	**code ISIN**
A	1,87 EUR	19-déc.-14	14.000,00 USD	FR0012263820
B	1,10 EUR	19-déc.-14	15.000,00 USD	FR0012263838
C	0,35 EUR	19-déc.-14	16.000,00 USD	FR0012263846
D	0,60 EUR	19-déc.-14	17.000,00 USD	FR0012263853
E	1,38 EUR	19-déc.-14	18.000,00 USD	FR0012263861
F	1,44 EUR	20-mars-15	14.500,00 USD	FR0012263879
G	0,70 EUR	20-mars-15	15.500,00 USD	FR0012263887
H	0,20 EUR	20-mars-15	16.500,00 USD	FR0012263895
I	1,04 EUR	20-mars-15	17.500,00 USD	FR0012263903

Indice NASDAQ 100®				
Tranche	**Prix d'émission**	**Date de Maturité**	**Prix d'Exercice**	**code ISIN**
A	0,27 EUR	19-déc.-14	3.800,00 USD	FR0012263911
B	0,82 EUR	19-déc.-14	3.900,00 USD	FR0012263929
C	1,60 EUR	19-déc.-14	4.000,00 USD	FR0012263937
D	2,37 EUR	19-déc.-14	4.100,00 USD	FR0012263945
E	0,63 EUR	20-mars-15	3.750,00 USD	FR0012263952
F	0,44 EUR	20-mars-15	3.850,00 USD	FR0012263960
G	1,24 EUR	20-mars-15	3.950,00 USD	FR0012263978
H	2,03 EUR	20-mars-15	4.050,00 USD	FR0012263986